

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie
Pôle action économique
1, rue de la République
B.P. 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le - 9 MAR. 2021

Plan de classement :
Affaire suivie par : Aurore DEBATTY
Téléphone : (+687) 26.54.29
Courriel : dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

AVIS AUX OPÉRATEURS

Réf. :
2 1 0 0 0 3 2 1

Objet : Adaptation du fonctionnement des services douaniers face au COVID-19.

Réf: Arrêté n°2021-3538 du 8 mars 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie.

En respect des instructions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du haut-commissaire du 08 mars 2021, la direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie adapte le fonctionnement de ses services comme suit :

1/ Concernant l'accueil du public

Excepté pour la direction régionale (Immeuble Oregon, 1 rue de la République, Nouméa) et l'antenne de Koné momentanément fermés au public, un accueil restreint du public est assuré au sein des divers bureaux de douane selon les modalités suivantes jusqu'à nouvel ordre.

****Situations permettant l'accueil du public au sein des bureaux de douane***

L'accueil des opérateurs au sein des bureaux de douane s'effectuera pour l'un des cas ci-dessous :

- dépôt de déclaration en contrôle ;
- visa de documents d'ordre public ;
- après autorisation verbale expresse du service dans des situations particulières.

L'accueil des particuliers sera possible pour traitement des situations exceptionnelles. Il reviendra au particulier de joindre le service par téléphone pour exposer sa situation. Le service déterminera alors si la situation justifie une présentation au bureau de douane.

****Horaires d'ouverture des bureaux de douane***

-pour le bureau de Nouméa port :

Accueil de 07h30 à 16h30 du lundi au jeudi et de 07h30 à 15h00 le vendredi à l'entrée au rez-de-chaussée du bureau uniquement.

-pour le bureau de Tontouta Fret :

Accueil de 07h30 à 15h30 du lundi au vendredi à l'entrée du bureau uniquement.

****Modalités d'accueil du Centre de Dédouanement Postal***

-pour le Centre de dédouanement Postal (CDP) :

Accueil sur rdv (tel 27.45.71) à l'entrée du service du lundi au vendredi de 07h30 à 16h00.

Les gestes barrières seront respectés par les agents des douanes. Il est donc demandé qu'ils le soient tout autant par le public intégrant ces locaux. Aucune circulation au sein desdits bureaux (Nouméa, Tontouta, CDP) ne sera admise.

L'accès ou le fonctionnement de services douaniers étant dépendants de structures externes (CDP, Tontouta fret) ces modalités d'accueil pourront évoluer dans les prochains jours et feront l'objet d'une nouvelle communication par voie d'avis aux opérateurs.

Pour la direction régionale (tel : 26.53.00) et l'antenne de Koné (tel fixe : 47.27.97 portable : 76.86.99), le public est invité à privilégier l'envoi de courriels à l'adresse suivante : dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr.

Concernant la fluidification des procédures

S'inscrivant dans une démarche de continuité du service public tout en favorisant la limitation de l'impact des processus douaniers sur les flux logistiques, le dépôt de la copie des autorisations administratives d'importation ou d'exportation et des attestations d'exonérations sera acceptée à compter du 09 mars 2021 et ce jusqu'à nouvel ordre en lieu et place du document original. Ce dernier devra être conservé selon les règles d'archivage en vigueur.

Je remercie Mesdames et Messieurs les opérateurs de me signaler toute difficulté d'application du présent avis par l'intermédiaire de la boîte fonctionnelle suivante : pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr.

Le directeur régional,


Denis GILIGNY